



**CONSEIL MUNICIPAL DU 17.03.2025  
A 20 H 00**

**PROCES VERBAL DE DECISIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BAMBIDERSTROFF, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. ZWIEBEL Christian.

**Présents** : tous les conseillers

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance

Les élus approuvent le procès-verbal de la précédente séance du conseil.

**Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :**

- La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour :
  - La vente de la parcelle cadastrée section 5 n°107
  - La vente de la parcelle cadastrée section 36 n°44
  - La vente de la maison d'habitation sise 76 rue Pierre Klein
  - La vente de la maison d'habitation sise 1 rue des longues terres
  - La vente de la maison d'habitation sise 45 rue du 3 juin

**TABLEAU DES COMMANDES PASSEES**

FONCT (F) INVEST (I)	FOURNISSEURS	PRESTATIONS	MONTANT TTC
F	IDEX	Remplacement bloc allumage école et foyer	774.67 €
F	TRAITEUR PIERRE MAYER ET NISSE	Fourniture repas des anciens	5 305 €
F	JACKY MELODY	Animation musicale repas des anciens	450 €
F	SNTF	Reprise enrobés rue des prés	1 732.80 €
F	SNTF	Reprise enrobés carrefour rue Pierre Klein/rue du 3 juin	903.60 €
F	ATS	Décaissement et dessouchage talus Eglise	350 €
F	ATS	Réfection chemin et fossé Schlimmwies	1 300 €
<b>TOTAL</b>			<b>10 816.07 €</b>

**POINT SUPPLEMENTAIRE :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le rajout d'un point supplémentaire ci-dessous.

**1. DISPOSITIF FUS@E : Equipement informatique école et demande de subvention**

Je vous rappelle que notre commune a adhéré par décision du 2.11.2020 au groupement de commande Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département de la Moselle et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, je vous propose :

- de m'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre ou nos école(s) (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- et de m'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune

**Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité .**

## **2. Projet de révision du classement sonore des infrastructures routières de Moselle.**

Le classement sonore des infrastructures bruyantes a été instauré par la loi Bruit du 31 décembre 1992 via les articles L 571-10 et R 571-32 à 43 du code de l'environnement.

Il définit des couloirs de bruit selon 5 catégories déterminées dans le tableau suivant :

<b>Catégorie</b>	<b>Largeur maximal des secteurs affectés par le bruit ( de part et d'autre de l'infrastructure )</b>
1	300 m
2	250 m
3	100 m
4	30 m
5	10 m

Au sein de ces couloirs, les nouveaux bâtiments sensibles (habitations, établissements de santé, soins, d'action sociale et d'hébergement) doivent présenter des isolations phoniques minimales à mettre en place conformément aux arrêtés des 30 mai 1996 et 25 avril 2003. Dès lors les classements sonores approuvés par arrêté préfectoral, celui-ci est opposable et annexé aux documents d'urbanisme.

Dans le cadre de la révision des classements sonores des infrastructures routières de Moselle (réseaux routiers, national concédé, non concédé, départemental et communal), le conseil municipal doit émettre un avis sur le classement proposé par la Préfecture sur le classement de la RD910 passant au Sud de la commune. Il est proposé un classement en catégorie 3.

**Aussi, je vous propose d'émettre un avis favorable au classement de la RD 910 en catégorie 3.**

**Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.**

## **3. Subvention à la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) « Les Graines d'Explorateurs »**

Deux assistantes maternelles ont décidé d'implanter une maison des assistantes maternelles (MAM) à BAMBIDERSTROFF qui portera le nom « Les Graines d'Explorateurs ».

Face au coût élevé de l'installation de la structure, elles ont sollicité une subvention auprès du conseil municipal pour couvrir les frais engendrés par la réalisation d'un dossier d'aménagement intérieur (AT ERP) par un architecte.

**Aussi, je vous propose de leur octroyer la somme de 2 000 € et d'inscrire ce montant au budget 2025.**

**Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.**

#### **4. Subvention à l'association des Guides du Bambesch**

L'association des Guides du Bambesch a en projet l'édition d'un livre écrit par son Président Cédric BECKER qui s'intitule « Le Petit Ouvrage du Bambesch et le Secteur Fortifié de Faulquemont – Les ouvrages, les hommes, les combats ». Cet ouvrage est le fruit de dix années de recherches historiques.

Au début des années 2000, un petit livret financé par la mairie avait été mis en page par le père de Cédric BECKER mais n'a jamais été édité pour des questions de droits d'auteur.

L'impression de ce livre représente un budget estimé à 10 227.60 € TTC pour l'association.

L'association sollicite une aide financière de la commune.

**Aussi, je vous propose de leur verser une subvention de 1 000€ et de l'inscrire au budget 2025.**

**Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.**

#### **5. Augmentation du tarif des visites de l'ouvrage du Bambesch**

L'association des Guides du Bambesch souhaite augmenter d'un euro le prix des visites de l'ouvrage pour la saison à venir, passant de 5 € à 6 €. Cette volonté est la conséquence de plusieurs éléments.

Le coût d'achat du matériel, que ce soit pour l'outillage ou la peinture ne cesse d'augmenter. Ces dépenses sont essentielles pour mener à bien les travaux de restauration de l'ouvrage.

De plus, l'association s'est lancée dans la restauration complète du monte-charge du bloc 3. Ce chantier de très grande envergure est vital pour l'avenir de l'ouvrage.

**Pour tous ces motifs, je vous propose d'émettre un avis favorable à l'augmentation du tarif des visites de l'ouvrage du Bambesch.**

**Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.**

#### **6. Cession moto pompe aux Sablières Longevilloises.**

Les sablières Longevilloises ont proposé à la commune de faire l'acquisition de la moto pompe.

La commune n'en ayant plus l'utilité, **je vous propose la cession de la moto pompe au prix de 700 € et d'inscrire cette recette au budget 2025.**

Mme Julie DIDIER se retire de la séance

**Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.**

Mme Julie DIDIER réintègre la séance.

#### **7. Fongibilités des crédits**

L'Instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces virements sont possibles dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'Assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

**Aussi je vous propose de m'autoriser à effectuer ces virements de crédits à hauteur de 7,5 % à l'exclusions des crédits relatifs aux dépenses du personnel.**

**Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.**

### 8. Compte administratif et compte de gestion 2024

Le compte administratif 2024 et le compte de gestion de Mme la trésorière sont en concordance.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Recettes de clôture exercice 2023	Part affectée à l'investissement Exercice 2024	Résultat exercice 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	- 151 030.84		-86 589.23	-237 620.07
Fonctionnement	407 258.19	80 830.84	111 518.05	437 945.40

**Aussi, je vous propose d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2024.**

M. ZWIEBEL Christian, Maire, quitte la séance.

M. Georges STEINMETZ, 1er Adjoint prend la parole et procède au vote.

**Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.**

Monsieur le Maire réintègre la séance.

### 9. Affectation du résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de : 437 945.40 €

**Aussi, je vous propose d'affecter le résultat au budget primitif 2025 comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
A- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	111 518.05 €
B- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE AU 002 SUR 2024	326 427.35 €
<b>C- RESULTAT A AFFECTER = A + B</b>	<b>437 945.40 €</b>
D- SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT	-237 620.07€
E - SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	-51 311.00 €
<b>F- BESOIN DE FINANCEMENT = D + E</b>	<b>-288 931.07 €</b>
<b>AFFECTATION : C = G + H</b>	<b>437 945.40 €</b>
G- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT sur 2025	<b>288 931.07 €</b>
H – REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 sur 2025	149 014.33 €
DEFICIT REPORTE D 002 sur 2025	

**Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.**

### 10. Vote des taxes locales 2025

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, **je vous propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025** soit :

- **taxe d'habitation** : 14.06 % (uniquement sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale)
- **taxe foncière sur les propriétés bâties** : 33.11 %
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 66.67 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Je vous demande de me charger de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**

**Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.**

### 11. Budget primitif 2025

Les propositions du budget primitif 2025 s'établissent comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 1 001 798.33 €

Recettes : 1 001 798.33 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 648 762.24 €

Recettes : 648 762.24 €

**Je vous propose d'approuver le budget primitif 2025.**

**Le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.**

### 12. Divers

- **Travaux place de la mairie** : La société EUROVIA attend un retour de la part d'ENEDIS concernant la pose de gaine. Dès réception, les travaux pourront se finaliser. Le garde-corps actuel sera retiré et transféré au Bambesch. Un nouveau garde-corps sera installé par la société SERRURERIE MOSELLANE dès que possible.
- **Jardin du souvenir** : Dans le cadre de la réhabilitation du Jardin du Souvenir et pour préserver la dignité de cet espace, la municipalité a creusé un Puits du Souvenir où devront dorénavant être versées les cendres des défunts. Une colonne du Souvenir sera érigée avec des plaquettes où figureront leurs noms. Une modification du règlement de cet espace sera proposée au prochain conseil municipal.
- **Ordures ménagères : modification de la fréquence de ramassage** : Le DUF a modifié la fréquence de collecte des déchets en porte à porte. Pour notre commune, le ramassage aura lieu le mercredi de la semaine impaire à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025. Un calendrier de collecte a été distribué à chaque foyer de la commune.
- **Information utilisation d'un usoir** : Un habitant de la rue Pierre Klein a demandé à remettre en état l'usoir devant sa porte à ses frais. Il n'est possible d'aménager un usoir qu'après l'accord de la commune. Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'il accepte la demande et qu'il signera une convention d'occupation du domaine public avec le propriétaire.

- **Repas des anciens** : Il s'est déroulé le dimanche 16 mars au foyer. Julie Didier informe le conseil municipal qu'un retour extrêmement positif a été apporté par les convives et la municipalité a reçu beaucoup de remerciements pour cette belle journée.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,  
Christian ZWIEBEL

